

Projet Educatif Territorial (PEDT)

& Plan Mercredi

2022-2025

PREAMBULE

Aux côtés de l'Education Nationale, des partenaires institutionnels et associatifs locaux et de la Caisse d'allocations familiales, la municipalité a toujours exprimé une volonté forte de mise en œuvre d'actions cohérentes et coordonnées afin d'encourager la réussite éducative de chaque enfant.

La commune souhaite aujourd'hui poursuivre le développement dynamique d'un projet éducatif territorial (PEDT) construit et partagé avec l'ensemble de la communauté éducative.

Ce PEDT garantira la continuité et la complémentarité éducative des différents acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur la commune, et améliorera l'articulation entre le temps scolaire, le temps familial et les temps d'éducatifs non formels péri et extrascolaires.

Evolution du PEDT sur le territoire

A l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la commune avait rédigé un Projet Educatif du Territoire pour la période 2015-2017.

Lors de son évaluation au mois de mars 2017, l'ensemble de la communauté éducative avait alors souhaité, compte tenu des délais de concertation proposés, maintenir la semaine de 4,5 jours et se donner une année de réflexion pour décider ou non du retour de la semaine de 4 jours scolaires.

L'année scolaire 2017-2018 avait ainsi permis l'élaboration d'un nouveau PEDT pour la période 2018-2021, correspondant à la fin du plan de mandat 2014-2020.

Au 1er semestre 2022, et en lien avec les orientations des nouveaux élus, la commune renouvelle son PEDT pour la période 2022-2025.

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : La co-construction du PEDT à Dardilly	6
I. METHODOLOGIE	6
II. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE.....	6
III. PERIMETRE	7
IV. EVALUATION DU PEDT	7
A. Les critères d'évaluation : les indicateurs qualitatifs.....	7
B. Les critères d'évaluation : Les indicateurs quantitatifs.....	8
PARTIE 2 : Etat des lieux et Diagnostic.....	9
I. PRESENTATION GENERALE	9
A. La commune.....	9
B. Les familles.....	9
C. Les établissements	9
D. Les dispositifs existants	10
E. Les activités existantes.....	10
II. ATOUTS ET CONTRAINTES	11
PARTIE 3 : Les enjeux du PEDT	12
I. LES VALEURS EDUCATIVES :	12
II. FINALITE	12
III. OBJECTIFS ET ENJEUX.....	12
PARTIE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PEDT.....	14
I. ORGANISATION ET ARTICULATION DES TEMPS SCOLAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES	14
A. Le temps scolaire	14
B. Le temps périscolaire	14
C. Le temps extrascolaire	14
II. LES RESSOURCES DU PEDT.....	15
A. Ressources Humaines	15
B. Les équipements	15
C. Les partenaires du projet.....	15
III. LES ACTIONS EDUCATIVES.....	16
A. Les activités sociales éducatives et de loisirs (ALSH)	16
B. Le développement durable en lien avec les projets d'écoles et l'agenda 30 de la commune	18
C. L'éducation sportive et la santé.....	21
D. L'éducation culturelle et artistique.....	23
E. Les nouvelles technologies d'information et de communication.....	25
F. La citoyenneté et les activités de prévention	26
G. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes	28
H. Inclusion et handicap	28
I. Parentalité et petite enfance	30
IV. ADAPTATION DES SERVICES AUX FAMILLES ET TARIFICATION	31
A. Les modalités d'inscription : le portail famille	31
B. La tarification des activités péri et extrascolaires 2022-2023 :	31

PARTIE 5 : PLAN MERCREDI ET CHARTE QUALITE	32
I. PLAN MERCREDI.....	32
A. Les écoles et le territoire concernés :	32
B. Pilotage et coordination :.....	32
C. Objectifs et moyens :	32
D. Les partenaires potentiels :.....	32
E. Les prestataires potentiels extérieurs :.....	33
F. Les locaux :	33
G. Organisation générale :	33
H. Les objectifs éducatifs :	33
I. Journée type :.....	35
II. LA CHARTE QUALITE PLAN MERCREDI :	36
J. Projet d'animation :	37
K. Articulation des activités :.....	38
ANNEXES	40
I. Tarification 2022/2023	40
II. Le plan mercredi	43

PARTIE 1 : LA CO-CONSTRUCTION DU PEDT A DARDILLY

I. METHODOLOGIE

Différentes étapes doivent permettre la co-construction de ce PEDT 2022-2025 :

- 1 - Diagnostic partagé (état des lieux)
- 2 - Définition des objectifs et/ou d'Axes éducatifs
- 3 - Modalité d'organisation des activités périscolaires
- 4 - Articulation des activités avec le projet d'école et les autres dispositifs existants
- 5 - Rédaction commune du PEDT
- 6 - Conventionnement
- 7 - Information de tous les membres de la communauté éducative

Planification sur le 2^{ème} semestre 2022 :

- 1er trimestre : COTECH
- 23/05/2022 : COPIL - Co-écriture
- Fin juin : signature de la convention
- Été 2022 : diffusion

II. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est chargé de la co-écriture, du suivi et de l'évaluation du PEDT.

Ce comité de pilotage est composé :

- Des représentants municipaux :
 - Madame Rose-France FOURNILLON, Maire de Dardilly
 - Madame Florence SCHREINEMACHER, adjointe à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et à l'éducation au développement durable
 - Monsieur Bernard PAGET, adjoint aux sports
 - Madame Dominique DECQ-CAILLET, adjointe à la Culture
 - Monsieur Guy CAPPEAU, conseiller municipal
- Des directeurs des services municipaux :
 - Mr Antoine LOCOGE, directeur du Pôle Enfance, Jeunesse, Sport et EDD
 - Mr Yannick ROCHE, directeur du Pôle culturel
 - Mme Véronique VIDAL, directrice du Pôle Petite enfance
 - Mme Stéphanie DIF, directrice CCAS
- Des représentants de l'éducation nationale :
 - Mr Hubert PHARABET, Inspecteur de l'Education nationale
 - Mme Céline PASCON, Directrice de l'école maternelle des Noyeraies
 - Mr Alain SECOND, Directeur de l'école élémentaire des Noyeraies
 - Mme Fanny FERRY, Directrice de l'école primaire du Grégoire
- Des représentants des associations de parents d'élèves :
 - FCPE : Anne BEUGNET BANDIERA
 - AIPE : Magali GRIOTTO
- Des responsables des activités périscolaires :
 - Mme Virginie DEMAILLY, Directrice périscolaire des Noyeraies
 - Mme Stéphanie CYBLAT, Directrice périscolaire du Grégoire

- Mme Amélie CAYOL, Responsable de service jeunesse
- Mr Maximilien ABOUGIT, Responsable des ateliers périscolaires et CLSH
- Des partenaires institutionnels :
 - La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône
 - La CAF

Antoine LOCOGE, directeur du Pôle Enfance, Jeunesse, Sport et EDD, est chargé de la coordination et la mise en œuvre du PEDT.

III. PERIMETRE

Le périmètre géographique

Le PEDT concerne, l'ensemble du territoire de la commune de Dardilly

Le périmètre démographique

Le PEDT concerne les enfants de 2-18 ans, et intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges, en allant au-delà de la scolarisation obligatoire.

Le périmètre temporel

Un PEDT de la Mairie de Dardilly sur 2022-2025 dans une perspective de continuité, de cohérence et de concertation.

IV. EVALUATION DU PEDT

L'enjeu de la démarche d'évaluation du PEDT est d'objectiver, de mesurer les résultats mais aussi d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs.

Il s'agit d'évaluer une dynamique pour la prolonger à partir d'interrogations et de réflexions partagées.

A. Les critères d'évaluation : les indicateurs qualitatifs

Le projet éducatif territorial :

La cohérence et la continuité entre les temps éducatifs, la coopération et la complémentarité des différents acteurs :

- Impact sur les enfants
- Satisfaction des parents

L'accessibilité à toutes les familles :

- Tarifs
- Modalité d'inscription
- Communication
- Accès aux activités
- Modalité de prise en compte des PAI

La qualité des activités :

- Diversité/complémentarité
- Qualification des animateurs, des intervenants
- Contenus, méthodes, locaux

- Le développement et l'épanouissement des enfants

Le pilotage du projet :

- Rôle et missions du comité de pilotage
- Articulation avec les conseils d'écoles
- Partenariat avec le milieu associatif local

B. Les critères d'évaluation : Les indicateurs quantitatifs

Tableaux de suivi des effectifs

- Nombre d'enfants inscrits à l'accueil enfance
- Nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire
- Nombre d'enfants inscrits le mercredi
- Nombre d'enfants inscrits pendant les vacances

Tableaux de suivi des ressources humaines

- Nombre d'animateurs périscolaires
- Nombre d'intervenants pour les ateliers
- Nombre de formations suivies
- ETP par action

Tableaux de suivi budgétaire

- BP et CA
- Mise en place d'une comptabilité analytique par action
- Le développement des marchés à procédures adaptées
- La mutualisation des moyens

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

I. PRESENTATION GENERALE

A. La commune

La commune de Dardilly est une ville de près de 9 000 habitants de la région lyonnaise, bénéficiant d'un emplacement géographique exceptionnel sur une ligne de crête entre Mont d'Or et Monts du Lyonnais profitant ainsi de panorama magnifique jusqu'aux Alpes.

La commune alterne, sur plus de 1400 hectares, entre des terres agricoles, des zones urbaines, 2 centres autour de ses 2 clochers, des espaces paysagers et des installations scolaires, sportives et culturelles.

B. Les familles

Données démographiques :

- Les dernières études de population démontrent que 50% des Dardillois sont présents sur la commune depuis moins de 10 ans, conséquence du développement économique et témoin de l'attractivité de la commune.
- La croissance démographique reste positive.
- Pourcentage de la population 0- 14 ans : 20,5 %
- Pourcentage de la population + 60 ans : 25,3 %

Composition des familles et particularités territoriales

- 11,6% des familles sont des familles monoparentales.
- Des actifs plus proches de l'emploi et plus qualifiés à Dardilly que sur la Métropole.
- 73% des actifs sont concernés par les migrations pendulaires.
- Des ménages avec enfants moins concernés par l'inactivité qu'à l'échelle métropolitaine, pour toutes les compositions familiales.
- Une commune historiquement moins concernée par les indicateurs de précarité financière, mais touché davantage depuis quelques années par cette précarité
- Des familles qui habitent dans des résidences proportionnellement plus grandes et majoritairement concernées par la propriété.
 - Taux de chômage global : 8,1 %
 - Taux de chômage jeunes (- 24 ans) : hommes - 11.8 % / femmes - 20,1 %

C. Les établissements

Les établissements d'enseignement public :

- Groupe scolaire Grégoire, 40, Chemin de Parsonge :
 - Ecole maternelle (145 élèves)
 - Ecole élémentaire (246 élèves)
- Groupe scolaire Noyeraies, 7, Chemin des Ecoliers :
 - Ecole maternelle (121 élèves)

- Ecole élémentaire (233 élèves)

L'établissement d'enseignement privé :

- o Ecole Saint-Joseph, route d'Ecully :
 - Ecole maternelle (90 élèves)
 - Ecole élémentaire (188 élèves)

Autre établissement d'enseignement :

- o Collège Jean-Philippe Rameau, à Champagne-au-Mont-d'Or

Les établissements culturels et sportifs :

- o Pôle culturel de l'Aqueduc, chemin de la Liasse : Théâtre, cinéma, médiathèque, école de musique.
- o Pôle sportif de Moulin Carron : 2 Gymnases, salles de danse, salle pluriactivités et Dojo, stade de football
- o Pôle sportif de La Brocardière : piste de BMX, stade de football et d'athlétisme, terrain de Beach volleyball, skate-park
- o Terrains en libre accès : 3 terrains de tennis, 2 city stades, une aire de fitness
- o Site sportif de Roland Guillaud

La petite enfance :

- o Une offre d'accueil collectif portée par 49 places PSU et 20 places PAJE
- o Un accueil individuel porté par 35 assistants maternels en activité.
- o Un accueil individuel porté par 1 Relais Petite Enfance (RPE).
- o Un Lieu d'Accueil Enfant Parent ouvert 2 matinées par mois
- o Un territoire qui propose environ 63 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse :

- o Le Centre de loisirs La Beffe
- o Le Centre de loisirs Grégoire
- o Accueil de loisirs périscolaire Les Noyeraies.
- o Accueil de loisirs périscolaire Le Grégoire.
- o La salle des Jeunes de l'Aqueduc

D. Les dispositifs existants

Pour la mise en œuvre de son projet éducatif territorial, la commune de Dardilly s'appuie sur des dispositifs nationaux proposés par ses partenaires institutionnels et notamment :

- La convention territoriale global signé en 2021 avec la caisse d'allocation familiale (CAF)
- Les conventions CAF et les agréments DDCS / DRAJES / DSDEN

La commune de Dardilly dispose également :

- D'une charte des collaborations entre les ATSEM et les enseignants (en cours de finalisation)
- D'un parcours d'éducation au développement durable
- Des conventions de partenariat avec les associations locales

E. Les activités existantes

La commune propose un choix étoffé d'activités :

- Un accueil périscolaire déclaré (ALSH), ouvert chaque jour scolaire de 7h15 à 8h30, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30, puis de 16h30 à 18h30 le soir après la classe.

- Des ateliers sportifs, culturels et scientifiques de 17h00 à 18h00.
- Des études dirigées de 16h45 à 17h45
- Un centre de loisirs (ALSH) qui fonctionne le mercredi et pendant les petites et grandes vacances,
- L'école municipale des sports pour les enfants de 3 à 6 ans.
- Des séjours de vacances au mois de juillet
- Un service jeunesse qui propose aux jeunes de 11 à 18 ans des actions de loisirs, de citoyenneté, d'accompagnement scolaire et de formation.

Ces activités sont encadrées par des agents territoriaux titulaires de la fonction publique ou contractuels. Ils interviennent sur les temps péri et extrascolaires afin d'assurer une continuité éducative avec les parents et les enseignants.

Le service enfance est composé d'une équipe de direction composée de 13 personnes (directeurs, directeurs adjoint, assistants de direction et agents administratifs), ainsi que de près d'une quarantaine d'animateurs permanents.

II. ATOUTS ET CONTRAINTES

Les atouts :

- Un service périscolaire et extrascolaire développé et structuré.
- Une politique culturelle forte et des équipements de qualité : Une médiathèque, un centre culturel, un cinéma, une école de musique, une ludothèque et un pôle multimédia ...
- Une politique sportive d'aide aux associations et d'initiation auprès des enfants sur les temps scolaires et périscolaires et extrascolaire
- Un agenda 30 qui se décline de l'enfance à l'adolescence à partir d'un parcours d'éducation au développement durable.
- Un patrimoine communal riche et un environnement protégé.
- Une collaboration étroite entre l'Education Nationale, les parents d'élèves, les associations locales et les services municipaux.
- Du personnel formé et qualifié dans les domaines de l'animation, de la culture et du sport.
- Des indicateurs de précarité globalement moins élevés qu'à l'échelle métropolitaine (monoparentalité, taux de pauvreté, etc.)

Les contraintes :

- Une commune très étendue qui ne facilite pas les déplacements des enfants sur les lieux d'activités.
- Un taux d'activités et de bi-activités important qui nécessite des réponses adaptées aux besoins de garde des enfants.
- Des actifs proches de l'emploi et concernés par les migrations pendulaires, ce qui génère des besoins en mode d'accueil
- Un taux d'occupation des équipements sportifs et culturels déjà très élevé limite leur disponibilité.
- Des services municipaux qui peuvent être parfois considérés comme des prestataires de services.
- Une forte augmentation du nombre de demandes d'accueil en EAJE
- Une évolution de la typologie des familles avec augmentation des familles en situation fragile (précarité financière, monoparentalité)
- Une baisse du nombre d'assistantes maternelles sur la Commune

PARTIE 3 : LES ENJEUX DU PEDT

LE PEDT, UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE :

Le PEDT s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui définit l'éducation dans ses articles 28 et 29 : « L'éducation de l'enfant doit viser à :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...)
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone »

Le PEDT s'inscrit dans une définition dynamique de l'éducation comme une mission partagée qui contribue à la réussite éducative de tous les enfants.

I. LES VALEURS EDUCATIVES :

La commune de Dardilly souhaite que son PEDT repose sur différentes valeurs :

- **La démocratie et la citoyenneté** : L'ensemble des acteurs éducatifs participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du PEDT dans le respect des responsabilités et des missions de chacun et dans une logique de coéducation.
- **La laïcité** : L'égalité pour tous doit être garantie, quels que soient les origines, les croyances, l'âge ou l'appartenance sociale.
- **La solidarité** : Elle doit garantir l'accès aux loisirs pour tous en favorisant leur accessibilité.

II. FINALITE

- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie : scolaire, périscolaire, extrascolaire et familiale.
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire
- Permettre l'accessibilité à tous aux activités de découverte et d'initiation sportives, culturelles, scientifiques et socio-éducatives.
- Accompagner l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté

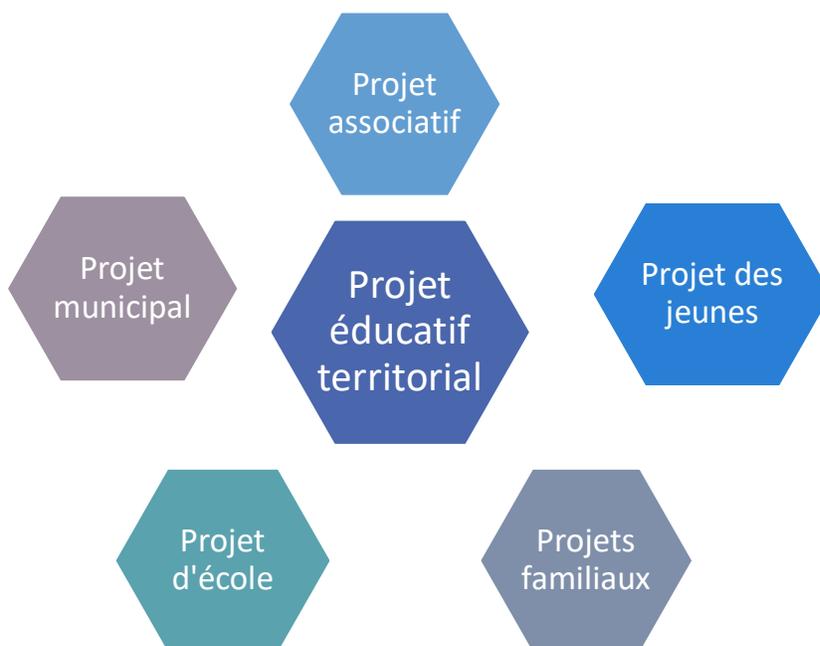
III. OBJECTIFS ET ENJEUX

- Garantir la continuité et la cohérence éducative de l'ensemble des partenaires (Parents, Ecoles, associations, services municipaux, ...)
- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité, avant, pendant et après l'école, prenant en compte les rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser ses apprentissages.
- Répondre aux besoins des familles en proposant des réponses adaptées qui facilitent l'articulation entre la vie familiale, la vie professionnelle et les rythmes scolaires.
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et à la diminution des inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

- Encourager l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux savoirs, et développer des actions liées à la citoyenneté et au développement durable

Les enjeux éducatifs liés au public visé par ce nouveau PEDT :

- Inscrire la jeunesse (11-18 ans) dans les axes éducatifs du PEDT
- Renforcer le soutien à la parentalité, associer et renforcer le rôle des parents, développer la communication avec les familles.
- Porter une réflexion autour de la scolarisation et de l'accueil sur les temps périscolaires des publics éloignés



PARTIE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PEDT

I. ORGANISATION ET ARTICULATION DES TEMPS SCOLAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

A. Le temps scolaire

- Le Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

B. Le temps périscolaire

- 2 ans et ½ - 11 ans :**

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- Accueil enfance (ACM)
- Restauration scolaire,
- Ateliers d'initiation culturelle et sportive,
- Etudes dirigées

De 7h15 à 8h30
De 11h30 à 13h30
De 16h30 à 18h30

7h15 à 8h30	Accueil enfance				
8h30 à 11h30	CLASSE				
11h30 à 13h30	Restauration scolaire et interclasse				
13h30 à 16h30	CLASSE				
16h30 à 18h30	Accueil enfance (ACM)	16h30 à 17h00	Accès aux activités		Je rentre chez moi !
		17h00 à 18h00	Ateliers sportifs, culturels et scientifiques	16h45 à 17h45 Lundi et jeudi études dirigées	
		18h à 18h30	Retour possible à l'accueil enfance		

- Le mercredi**

- De 9h15 à 11h45 : Ecole municipale des sports (EMS) 3-6 ans
- De 7h30 à 18h30 : Accueil enfance et centre de loisirs (ALSH)

- La jeunes : 11-16 ans:**

- Accueil jeunes le lundi, jeudi et vendredi, de 17h à 19h30 et le mercredi de 14h à 19h30

C. Le temps extrascolaire

- Centre de loisirs 3-12 ans (ALSH) :
 - Vacances d'hiver, de printemps, mois de juillet et d'août, automne et Noël
 - du lundi au vendredi de 8h à 18h30

- Salle des jeunes :
 - o Animations vacances de 8h30 à 19h30 pour les 11-16 ans (ALSH)
 - o Séjours de vacances (juillet): Enfance (7-11ans), Pré-Ados (11-14ans) et Ados (15-17ans)

- Ecole municipale des Sports (EMS) :
 - o 3 à 4 ans : de 09h15 à 10h30
 - o 5 à 6 ans : de 10h30 à 11h45

II. LES RESSOURCES DU PEDT

A. Ressources Humaines

- o Les agents territoriaux de la collectivité (Directeurs, animateurs, atsem, intervenants)
- o Les services municipaux Enfance, jeunesse, sport, culture, social
- o Les associations de parents d'élèves
- o Les enseignants
- o Les intervenants associatifs
- o Les prestataires de service

B. Les équipements

- o 3 écoles primaires (2 publiques et 1 privée)
- o 2 centres de loisirs associés à l'écoles (Noyeraies et Grégoire)
- o 1 centre de loisirs (La Beffe)
- o 1 Maison de la Petite Enfance (2 crèches, 1 RPE, 1 LAEP)
- o 3 gymnases (Moulin Carron, Roland Guillaud)
- o 1 centre culturel (Aqueduc)
- o 1 médiathèque (ludothèque, espace multimédia, littérature enfance et CD de jeunesse)
- o 1 école de musique
- o 1 Skate Park
- o 1 piste de BMX
- o 1 salle des jeunes
- o Des équipements sportifs : 2 terrains de foot, 3 tennis, 3 terrains de proximité, 1 dojo, 1 salle pluriactivités, 1 salle de danse
- o 1 boulodrome

C. Les partenaires du projet

- o Partenaires institutionnels : Education Nationale, la DSDEN, la CAF, la Métropole, le Sivu des Vallons de Serres et des Planches, le Sivu des Monts d'Or
- o Partenaires associatifs : Les parents d'élèves, l'école de musique, les associations locales
- o Les services municipaux

III. LES ACTIONS EDUCATIVES

A. Les activités sociales éducatives et de loisirs (ALSH)

Les activités socio-éducatives doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, son épanouissement intellectuel et physique et son implication dans la vie collective, il encourage la socialisation et l'acquisition de l'autonomie.

Les enfants sont pris en charge le matin avant l'école, pendant la pause méridienne et le soir après l'école. Ces activités sont organisées par la commune et placées sous la responsabilité des directeurs d'accueils collectifs de mineurs de la commune. L'accueil du soir et la pause méridienne bénéficient d'un agrément DDSC/DSDEN.

Le projet périscolaire s'articule autour de 4 axes :

- **AXE 1 : Le bien-être de l'enfant et le bien vivre ensemble** : Une organisation et des règles de vie définies et partagées, des espaces et des locaux fonctionnels et adaptés qui répondent au rythme de vie des enfants et encouragent l'autonomie et la socialisation.
- **AXE 2 : La continuité et la cohérence éducative avec l'école** : Rencontres et liaison avec les enseignants, projets communs, conseil d'enfants, sorties scolaires, équipe éducative, PAI....
- **AXE 3 : L'information et la communication avec les parents** : Travail en commissions (menus, effectifs...), portail famille, dépliants d'informations, rencontres, accueil....
- **AXE 4 : La qualité professionnelle de l'équipe d'animation** : Plan de formation, analyse de la pratique, réunions mensuelles, projet éducatif et pédagogique, valorisation....

Les accueils périscolaires :

Public 3 - 11 ans*:

*A partir de 2 ans ½

Les accueils périscolaires proposés par la commune, jouent un rôle social indéniable et permettent aux parents de concilier rythmes scolaires, vie professionnelle et familiale.

Les accueils périscolaires s'organisent autour de la journée d'école des enfants et répondent au plus grand nombre par des horaires adaptés et des tarifs accessibles.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir et le jeu, le partage et le vivre ensemble. Ils sont aussi de vrais espaces d'éducation et de socialisation.

- **Accueil du matin : 7h15 / 8h30**

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, à son rythme, c'est un lieu de convivialité. L'enfant peut : dessiner, lire, jouer à un jeu de société, rêver, discuter avec ses amis, faire un collier de perles ...

- **Le restaurant scolaire et l'interclasse : 11h30 / 13h30**

La première mission de l'interclasse est de garantir un repas de qualité aux enfants, adapté à ces besoins et dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

La commune a signé avec la société 1001 Repas un marché de fournitures de repas à partir d'un cahier des charges établi par l'ensemble de la communauté éducative qui privilégie l'utilisation de produits frais de saison et de proximité, des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable. La commission restaurant réunit tous les 2 mois les directeurs périscolaires, les parents d'élèves et les représentants de la société de restauration collective afin de procéder à l'évaluation de la prestation et valider les menus.

De nombreux écoliers Dardillois déjeunent à l'école. Le temps du repas représente un moment important dans la journée de l'enfant qui se doit de répondre au mieux aux besoins nutritionnels

essentiels de développement. C'est aussi un temps de socialisation, de convivialité et de détente. La restauration scolaire s'inscrit donc dans le parcours éducatif de l'enfant.

- **L'accueil enfance du soir : 16h30 / 18h30 (enfants de 3 à 12 ans)**

L'accueil du soir est avant tout un lieu dédié aux loisirs et aux jeux.

Des espaces aménagés permettent aux enfants, en fonction de leur envie et de leur fatigue, de choisir une activité.

L'activité n'est pas une fin en soi, elle doit privilégier le bien-être de l'enfant en lui proposant un cadre « sécurisé » où il se sente en confiance.

- **L'étude dirigée : de 16h45 à 17h45 les lundis et jeudis**

Elle est proposée aux enfants scolarisés du CE1 au CM2. Ce service a pour objectif d'accompagner les enfants dans la réalisation de leur travail scolaire. Les intervenants apportent un soutien pédagogique et une aide méthodologique.

- **Les ateliers de découverte et d'initiation : voir Education sportive et culturelle (C et D)**

Public 11-16 ans:

Dans la continuité du périscolaire proposé aux enfants de 3 à 11 ans, la commune met à disposition des collégiens et des lycéens un espace de rencontre et de loisirs qu'il leur est dédié : la salle des jeunes.

- **Accueil libre : les lundis, jeudis et vendredis de 17h à 19h30 et les mercredis de 14h à 19h30**

Lors des horaires d'ouverture, les adhérents peuvent se rendre à la salle des jeunes quand ils le souhaitent pour se détendre, retrouver des copains, profiter des locaux et du matériel à disposition (billard, baby-foot, ping-pong, pole multimédia...). L'accueil libre est également un temps propice aux échanges avec l'équipe d'animation.

Une fois par mois, des animations sont proposées le mercredi après-midi.

- **Accompagnement scolaire : les lundis, mercredis et jeudis de 18h à 19h30**

En parallèle de l'accueil libre, un accompagnement scolaire est proposé aux collégiens et lycéens (Dardillois et extérieurs). Les jeunes ont la possibilité de venir aux séances de leur choix. Les séances sont encadrées par des agents municipaux du service enfance-jeunesse ainsi que des bénévoles dardillois.

L'objectif de cet accompagnement scolaire est d'aider les jeunes à effectuer et organiser leur travail personnel, à leur apporter une aide méthodologique. Les séances sont collectives. C'est un vrai soutien aux familles qui peuvent se sentir en difficulté face aux programmes scolaires collégien et lycéen.

Les accueils extrascolaires :

- **Le centre de loisirs : les vacances**

Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs est ouvert du lundi au vendredi et de 8h à 18h30 pour les enfants de 3 à 11 ans, les journées s'articulent autour d'activités de loisirs et d'activités de la vie quotidienne.

- **Les animations vacances à la salle des jeunes :**

Pendant les vacances, la salle des jeunes est ouverte de 8h30 à 18h30 (sauf les 3 premières semaines d'août et 1 semaine à la période de Noël).

Les jeunes peuvent s'inscrire aux activités de leur choix en fonction du programme établi par l'équipe pédagogique. Ils ont la possibilité de déjeuner sur place.

Une passerelle est mise en place lors des grandes vacances. Les CM2 peuvent s'inscrire à la salle des jeunes pour venir découvrir le fonctionnement avant leur entrée au collège en septembre.

- **Les séjours de vacances:**

Des séjours de vacances de 5 jours sont proposés au mois de juillet, ils permettent aux enfants et aux jeunes de découvrir un autre environnement et de nouvelles activités. Les séjours sont encadrés par du personnel municipal.

Trois séjours sont organisés chaque été :

- Séjour Enfance de 7 à 11 ans
- Séjour Pré-Ados de 11 à 14 ans
- Séjour Ados de 15 à 17 ans

A noter que le séjour Ados a la particularité d'être un projet participatif. Les jeunes co-construisent leur séjour avec l'équipe d'animation.

B. Le développement durable en lien avec les projets d'écoles et l'agenda 30 de la commune

Depuis 2004, l'éducation au développement durable fait partie intégrante des programmes scolaires. La ville de Dardilly accompagne la mise en place dans les établissements scolaires des différents projets, favorisant la promotion et la représentation des différents piliers du développement durable : économique, social, environnemental et institutionnel

Parcours d'éducation au développement durable :

- **Les enfants de 3 à 5 ans : Explorer le monde**

A l'école maternelle, l'enfant découvre le monde proche. Il apprend à utiliser des repères spatiaux et temporels. Il observe, il pose des questions et apprend à adopter un autre point de vue que le sien propre et sa confrontation avec la pensée logique lui donne le goût du raisonnement. Il devient capable de classer, d'ordonner et de décrire, grâce au langage et à des formes variées de représentation (dessins, schémas). Il commence à comprendre ce qui distingue le vivant du non-vivant (matière, objets).

- **DECOUVRIR LE MONDE DU VIVANT** : en apprenant aux enfants à reconnaître la faune et la flore, en travaillant autour de l'arbre et de son environnement.
- **EXPLORER LA MATIERE** : en permettant aux enfants d'acquérir des gestes naturels dans une perspective de responsabilité en matière d'environnement, de ressources naturelles.
- **UTILISER, FABRIQUER, MANIPULER DES OBJETS** : en apprenant aux enfants, à travers la mise en place de jardin pédagogique, à reconnaître et à goûter les légumes et fruits de saison, à utiliser les 5 sens, etc.
- **UTILISER DES OUTILS NUMERIQUE** : utiliser des outils numériques, recherches ciblées, via le réseau internet. Projets de classe avec communication à distance.

- **Les enfants de 6 et 7 ans : Questionner le monde**

Au cours préparatoire et au CE1, les élèves acquièrent des repères dans le temps et l'espace, des connaissances sur le monde. Ils maîtrisent le vocabulaire spécifique correspondant. Les élèves dépassent leurs représentations initiales en observant et en manipulant.

- DECOUVRIR LE MONDE VIVANT : Identifié ce qui est animal, végétal, minéral, ou élaboré par des êtres vivants. Observer des manifestations de la vie sur soi, sur les animaux et les végétaux.
- EXPLORER LA MATIERE : comparer et mesurer la température, le volume, la masse de l'eau à l'état solide et l'état liquide, mettre en œuvre des expériences simples impliquant l'eau et/ou l'air
- UTILISER, FABRIQUER, MANIPULER DES OBJETS : observer et utiliser des objets techniques et identifier leur fonction. Différencier des objets.
- UTILISER LES OUTILS NUMERIQUE : avoir acquis une familiarisation suffisante avec le traitement de texte et en faire un usage rationnel.

- **Les enfants de 8 à 10 ans : Eduquer au développement durable et la transition écologique**

Les buts poursuivis auprès des élèves du cycle 3 consistent à comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme, d'agir sur lui mais aussi de cerner les changements induits par l'activité humaine.

Observation, questionnement, expérimentation et argumentation pratiqués sont essentiels pour atteindre ces buts. Un exemple parmi d'autres illustre cette approche : l'esprit de la main à la pâte. C'est pour- quoi les connaissances et les compétences sont acquises dans le cadre d'une démarche d'investigation. Ces recherches développent la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour le progrès scientifique et technique.

- AUX PROJETS URBAINS ET A LA VILLE : en découvrant l'environnement proche autour de l'école, de sa maison, et à l'organisation de sa commune.
- AUX ENERGIES ET AU CLIMAT : comprendre les conséquences de l'effet de serre et s'adapter aux changements climatiques par l'utilisation de ressources renouvelables.
- A LA CONNAISSANCE ET AU RESPECT DE L'EAU : en apprenant aux enfants la gestion de l'eau et le respect et la préservation de cette ressource.
- EXPLORER LA MATIERE : rendre les enfants acteurs du tri et les sensibiliser à la valorisation de leurs déchets et à leur consommation de produits.
- UTILISER LES OUTILS NUMERIQUES : Les élèves se familiarisent avec différentes sources documentaires, apprennent à chercher des informations et à interroger l'origine et la pertinence de ces informations dans l'univers du numérique.

Les élèves acteurs du Développement durable :

Des éco-délégués sont les pivots de l'éducation au développement durable dans les écoles.

- Action sur les déchets
- Actions solidaires
- Actions autour des Jardins pédagogiques
- Action sur la végétalisation dans la cour de l'école

Le dispositif d'éducation au Développement Durable

Il est proposé aux classes des animations en transition environnementale et résilience par thématiques complémentaires comme les mobilités, l'énergie et le climat, les déchets et la qualité de l'air. L'ensemble des animations sont animés par les associations partenaires et est financé par la Métropole de Lyon, le projet nature et la mairie de Dardilly.

- **La mise en place du projet pédagogique :**

Les enseignants co-construisent les projets pédagogiques dans un dossier unique, avec l'animateur de l'association. Ils peuvent utiliser la plateforme Laclasse.com pour communiquer. Les enseignants doivent faire signer leur dossier unique par l'Inspecteur de l'Education Nationale, puis le déposer sur la plateforme laclasse.com. Une fois le dossier validé, les animations sont ensuite dispensées par l'animateur de l'association

- **Les propositions des partenaires associatifs**

Chaque association propose différents projets pédagogiques pour l'année scolaire sur la base d'approches et thématiques décrites précédemment. Les publics et le contenu des séances sont présentés dans un catalogue, tout en sachant que ces propositions pourront être affinés avec les enseignants dans le cadre d'une co-construction préalable du projet pédagogique.

- **La démarche de développement durable dans les écoles**

Le label E3D en démarche de Développement Durable est attribué aux écoles qui entrent dans une démarche globale de développement durable. L'école maternelle Noyeraies et Grégoire et l'élémentaire des Noyeraies ont été labélisées.

Le public jeune :

Être les meilleurs ambassadeurs d'une volonté collective en faveur d'un développement durable

Au collège et au lycée chaque discipline peut contribuer à cette éducation en constituant les bases, contenus et méthodes sur lesquelles pourront s'édifier la réflexion personnelle de chacun et leurs interactions entre les matières enseignées.

La dimension éducative s'appuie sur les enseignements disciplinaires, leurs croisements et les projets, entre autres :

- Le travail sur les valeurs associées au développement durable, en relation avec la formation civique dans sa globalité, en particulier avec l'Éducation civique, juridique et sociale
- Les actions mises en œuvre à tous les niveaux, dans la classe, dans l'établissement, etc.
- L'objectif de la salle des jeunes est de les accompagner à être les meilleurs ambassadeurs et promoteurs d'une volonté collective en faveur d'un développement durable.
- Sensibiliser aux écogestes, en développant des projets concrets pour moins consommer d'énergie, d'eau, moins produire de déchets.
- Se déplacer autrement ...
- Développer la solidarité internationale
- Cultiver le vivre ensemble...

C. L'éducation sportive et la santé

Le sport est un réel moyen de cohésion sociale qui permet de transmettre de nombreuses valeurs : la tolérance, le respect, l'honnêteté, le courage, la solidarité. L'objectif est d'encourager les pratiques sportives qui mettent en avant le plaisir, la santé, l'éducation et l'épanouissement.

Dès le plus jeune âge, la commune souhaite proposer aux enfants et aux jeunes des parcours éducatifs complémentaires sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

○ PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Une programmation d'activités d'éducation physique et sportive, définie en concertation avec le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) et validée par Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale est proposée aux élèves des 3 écoles élémentaire.

Ces activités sont financées par la commune, sous la responsabilité des enseignants et bénéficient d'un encadrement renforcé.

CLASSES	ACTIVITE
CP/CE1	Natation
CE2	Escrime
CM1	Boules
CM2	Escalade

A noter qu'en 2021/2022, tous les enfants des écoles publiques élémentaires de Dardilly étaient licenciés à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) du Rhône (soit plus de 500 licenciés).

Le projet visait à :

- proposer des rencontres sportives avec les écoles des villes et villages voisins,
- développer les compétences liées à l'éducation morale et civique par le sport,
- préserver la santé des jeunes par des habitudes sportives et alimentaires
- faire le lien entre l'activité physique et le développement durable (mode de déplacement, tri, implication dans la vie civique et citoyenne).

Les enfants ont participé à plusieurs rencontres par classe : cross, lutte, basket, hand-ball, gymnastique, danse, ultimate, athlétisme...

Lors des rencontres « handicap » : les enfants de CE2 ont pu vivre une situation de handicap à travers le sport dans l'objectif de comprendre et de ressentir : Fauteuil, torball, boccia, course à l'aveugle ont été proposées.

L'USEP au fil de la Saône : une sortie à vélo entre Trévoux et Jassans sur les berges de la Saône pour les CM2 et beaucoup d'apprentissages sur la sécurité à vélo.

Les projets à venir :

- De nombreux Dardillois randonneront, au mois de mai, sur les chemins de la mémoire en direction du mémorial Jean Moulin à Caluire
- Le congrès des enfants qui aura pour thème : « les droits de l'enfant » dont c'est l'anniversaire cette année.

- Une rencontre sport boule en famille à Dardilly en dehors du temps scolaire et ouverte aux enfants de CM et à leur famille.

○ **PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE :**

- Mettre en œuvre un dispositif sur l'éducation à la santé en menant des actions de sensibilisation sur l'alimentation, le bon usage des écrans, l'hygiène bucco-dentaire...
- Favoriser les pratiques physiques et sportives
- Inciter les enfants à venir à vélo par l'installation d'abris dans les groupes scolaires et à pied grâce au pédibus
- Poursuivre le développement des structures sportives par l'aménagement de city stade dans l'enceinte des structures d'accueil.
- Intégrer au programme d'animation les activités alliant sport, santé et nutrition.
- Conduire des actions pédagogiques autour de l'alimentation saine et responsable en développant le projet « goûter équilibré » et par les menus végétariens proposés au restaurant scolaire (pour diversifier les protéines).
- Elaborer des menus en privilégiant le bio et les circuits court dans la composition des menus.
- Agir sur la qualité de l'air intérieure au sein des établissements accueillant les enfants : réaliser des analyses dans les multi-accueils et écoles et adopter des mesures correctives, sensibiliser les professionnels.

○ **Les ateliers de découverte et d'initiation :**

En partenariat avec les associations sportives de la commune, des ateliers d'initiation sont proposés aux enfants de 17h à 18h sous forme de cycle de 15 séances (1 semestre).

L'objectif de ces ateliers est à la fois de permettre aux enfants de découvrir différentes pratiques sportives, mais également d'encourager une activité physique. C'est aussi un espace de socialisation, d'apprentissage et d'éducation à la santé.

ATELIERS SPORTIFS				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Grégoire au 1 ^{er} semestre Puis Noyeraies au 2 ^{ème} semestre	Badminton CE2/CM1/CM2	Boxe éducative CE2/CM1/CM2	Escalade CE2/CM1/CM2	Escalade CP/CE1
Noyeraies au 1 ^{er} semestre Puis Grégoire au 2 ^{ème} semestre			Tir à l'arc CM1/CM2	
		Escalade CP à CM2	Foot en salle CP/CE1/CE2	Mini tennis CP/CE1

Des activités sportives et ludiques sont également proposées pendant le temps méridien et à l'accueil du soir. Elles sont encadrées par les animateurs périscolaires.

○ **L'école municipale des sports**

Le service municipal des sports propose le mercredi matin de 9h00 à 12h00, pour les enfants de 3 à 6 ans, l'école municipale des sports. Cette action a pour objectif de proposer aux enfants de 3 à 6 ans un éveil et une initiation aux apprentissages moteurs et d'accompagner le développement psychomoteur

et social des jeunes enfants. Une équipe d'intervenants qualifiés et multidisciplinaires encadre ces activités, avec un taux d'encadrement maximal de 10 enfants par intervenant.

Les activités proposées sont très diverses : Parcours gymnique, jeux de ballons et de raquettes, sport d'opposition et acrosport, cirque, expression corporelle, ...

La municipalité soutient également activement les associations sportives locales, notamment par la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité, afin que les jeunes dardillois puissent poursuivre une activité physique sur le temps extrascolaire. Une attention particulière est portée à la formation des éducateurs et autres intervenants associatifs, notamment par le financement de formations adaptées.

D. L'éducation culturelle et artistique

Facteur d'émancipation sociale, vecteur d'épanouissement individuel, moteur d'élaborations collectives, marqueur du dynamisme d'un territoire, la Culture est une des pierres angulaires d'une action publique ambitieuse et progressiste.

Parce que nous croyons qu'elle peut jouer un rôle essentiel dans la construction d'une société inclusive et apaisée, nous essaierons de proposer une action culturelle tout terrains, accessible par tous et partout.

Pensées dans un contexte démographique dynamique et dans un environnement technique en pleine évolution, nos actions culturelles doivent se structurer de façon à répondre aux besoins d'aujourd'hui mais aussi de demain. Aussi notre fonctionnement se veut inclusif non seulement par préoccupation de tous les publics en présence mais aussi en garantissant une place et une facilité d'accès aux nouveaux et futurs habitants du territoire.

L'action culturelle prend corps en s'inscrivant dans différents axes et, en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse, nous pouvons retenir les deux finalités éducatives suivantes :

- Œuvrer au mieux vivre ensemble
- Soutenir l'enseignement artistique et l'éveil culturel

Les différents services et/ou équipements culturels municipaux (centre culturel, médiathèque, école de musique) consacrent tous une part conséquente de leurs budgets respectifs et de leurs programmations à l'éducation artistique et culturelle.

D'autre part, la mise en œuvre d'actions culturelles à destination de la jeunesse de la commune est effective sur les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extrascolaire.

En suivant cette articulation, nous pouvons mettre en exergue les activités suivantes :

○ PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

- **Spectacles vivants** : 5 spectacles différents (au total 8 représentations) sont proposés chaque saison
- **Ateliers Danse** : dans le cadre du Festival Karavel, Dardilly s'inscrit dans le dispositif « Marathon de la Danse » : l'occasion pour les élèves de découvrir le travail d'un danseur professionnel et de s'initier aux mouvements de base de la danse urbaine
- **Ateliers interculturels** : en partenariat avec les associations de jumelage, l'occasion de rencontrer des habitants venus d'autres pays d'Europe et de découvrir leurs cultures (en 2017/2018 : ateliers culinaires avec le jumelage Dardilly-Provaglio d'Iséo)
- **Résidences ouvertes** : à l'occasion de la venue sur l'Aqueduc de compagnies artistiques en résidence, les élèves ont l'occasion d'assister à des répétitions, d'échanger avec des artistes et de découvrir le processus de création d'un spectacle

- **Expositions** : l'Aqueduc accueille de nombreuses expositions (peinture, sculpture, photos, street art). Les enseignants ont la possibilité de venir visiter ces expositions avec les élèves, de rencontrer les artistes. L'expo « Artistes en Herbe », organisée en biennale, implique encore davantage les enfants puisque ce sont eux et les adultes qui les encadrent- qui s'attellent à la réalisation des œuvres exposées.
 - **Cinéma** : une vingtaine de séances par an, à destination de toutes les tranches d'âges.
 - **Médiathèque** : accueil animé des classes tout au long de l'année autour de thématiques concertées.
 - **Orchestres à l'école** : fruit d'un partenariat Mairie/Ecoles/Ecole de Musique, ce dispositif consiste en la création d'un orchestre, durant un an, composé par les élèves de CM1. L'occasion de découvrir la pratique musicale, en s'initiant notamment aux instruments à vents (cuivres et bois).
 - **Education musicale** : la commune finance et met à disposition des établissements, une intervenante musicale en milieu scolaire
- **PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE : Les ateliers culturels et scientifiques :**

ATELIERS CULTURELS ET SCIENTIFIQUES				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Grégoire au 1^{er} semestre Puis Noyeraies au 2^{ème} semestre	Poterie CP/CE1/CE2	Cub de sciences CP/CE1/CE2	Arts Créatifs CP/CE1/CE2/CM1 /CM2	
Noyeraies au 1^{er} semestre Puis Grégoire au 2^{ème} semestre	Arts créatifs CP/CE1/CE2/C M1/CM2	Arts Créatifs CP/CE1/CE2/CM1/C M2		Fimo/Quilling CP/CE1/CE2
	Dessin CP/CE1	Poterie CP/CE1/CE2		

Les enfants profitent également de la médiathèque, de la ludothèque et du pôle multimédia. Ces sorties sont organisées et encadrées par les animateurs des accueils périscolaires.

- **PENDANT LE TEMPS EXTRASCOLAIRE :**

Dans une logique éducative et citoyenne, l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et à la découverte de la connaissance est une question transversale et permanente.

Pour lutter efficacement contre la fracture culturelle qui demeure en France, moins mise en avant et pourtant bien plus ancienne que la fracture numérique, il faut donc faire un double pari : celui de l'audace et celui de la jeunesse.

- Mise en œuvre une gratuité d'accès à tous les spectacles pour tous les mineurs. Considérant que les 11 18 ans bénéficient du Pass Sport culture et du Pass région, l'ensemble des mineurs de la commune accéderait à minima une fois par saison de façon gratuite à un spectacle (mesure effective dès septembre 2021. Cette mesure a un coût dans le sens où elle représente une perte de recettes de 5 à 6000 €/an)

- Maintien d'une tarification volontariste et relai des dispositifs d'aide à l'accès culturel : PassRégion (dispositif régional), PassSport culture (dispositif municipal), PassCulture Etudiants (dispositif métropolitain), Pass Culture National à compter de sept.2022

- Développement du fonds documentaire à destination des publics empêchés (achat de Livres audio, livres numériques, Livres en gros caractères, livres pensés pour les dys, jeux de motricité, jeux sensoriels
- Renforcement du travail en direction des publics éloignés : spectacles hors les murs et gratuits
- Veille d'une représentation paritaire dans les programmations, en veillant à l'égalité hommes-femmes dans les artistes mis à l'affiche (interprétation, mise en scène, écriture).
- Création des ludocafés cafés : une fois par période scolaire, des après-midi jeux, à destination d'un public familial.
- Ateliers parents-enfants autour de thématiques portés par le réseau Rebond (ateliers artistiques ou scientifiques).

Et toujours :

- **Spectacles vivants** : 3 spectacles par saison sont particulièrement pensés et programmés à destination d'un public familial
- **Médiathèque** : Accueil du jeune public autour de 3 thématiques : la lecture (« si on lisait »), le jeu (« si on jouait »), le conte (« si on écoutait »)
- **Cinéma** : programmation jeune public, particulièrement à l'occasion de deux festivals : Toile de Mômes, Tous en Salles
- **Pratiques artistiques** : la commune soutient les associations, met à disposition des salles, du matériel, donne les moyens pour que s'organisent des activités de pratiques artistiques et culturelles à destination de la jeunesse de la commune : musique, théâtre, danse, couture, peinture, sculpture, dessin...

○ **LE PASS'SPORT CULTURE POUR LES COLLEGIENS :**

La commune encourage la pratique culturelle et sportive à travers distribution d'un Pass'sport Culture dédié aux collégiens dardillois. Ce coupon remis par le service jeunesse, permet à son détenteur de bénéficier :

- De 35 euros de réduction sur le cout de la cotisation à une association sportive ou culturelle partenaire du dispositif
- D'une place de cinéma et une place de spectacle au centre culturel de la commune

E. Les nouvelles technologies d'information et de communication

○ **6-11 ans :**

La commune a équipé les écoles de classes mobiles (tablettes & claviers) permettant une initiation au traitement de texte et l'utilisation du support tablette pour les activités pédagogiques.

La communauté éducative sensibilise également les familles aux nouvelles technologies d'information et de communication, à travers des temps d'échange. Exemple : conférence sur la surexposition et l'usage des écrans.

○ **Public 11-18 ans :**

La commune met à disposition des adhérents un pôle multimédia dans les locaux de la salle des jeunes (Accès WIFI sécurisé, 3 PC et 1 imprimante). Les jeunes peuvent ainsi profiter du matériel informatique dans le cadre de leurs devoirs scolaires mais également dans leur recherche de stage, création de leur CV...

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, ils peuvent bénéficier de l'accompagnement d'une conseillère numérique présente de 18h à 19h30 à la salle des jeunes. Des ateliers conseils sont organisés pour inculquer aux jeunes dans les bonnes pratiques du numérique : savoir protéger sa vie privée, sécuriser les mots de passe, vérifier la véracité des informations...

Ces ateliers sont aussi l'occasion faire découvrir aux jeunes divers logiciels et applications utiles dans le cadre scolaire mais aussi personnel (traitement de texte, diaporama, création de supports...).

F. La citoyenneté et les activités de prévention

○ Le Conseil Municipal Enfants (CME)

« Le conseil municipal d'enfants constitue un lieu d'éducation civique vivante et complémentaire à l'action de l'école et des associations. Il permet notamment aux enfants définir eux-mêmes des politiques adaptées à leurs besoins, d'élaborer des projets et de les mettre en œuvre. »

Source : « les conseils municipaux d'enfants et de jeunes », Guide pratique de l' élu, n°25 Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, direction général des collectivités locales juillet 1992.

Le CME répond à une volonté de la commune de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté. Il a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat, les élections) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes. Il s'agit de donner la parole aux enfants en leur proposant de s'exprimer et de s'engager pour l'avenir de Dardilly.

Il s'adresse aux élèves de CM1 et CM2 des 3 écoles. Il est à la fois un lieu d'apprentissage, de discussion, de réflexion et d'actions mais également un lieu ressources et de propositions.

Les élections se déroulent dans les écoles de la commune, auprès des CM1 et CM2. La parité est encouragée dans la mesure du possible. Les conseillers sont élus après un vote par leurs pairs et pour un mandat de 2 ans (2 représentants par classe).

Le CME est un encouragement à la citoyenneté, il doit permettre aux enfants de vivre l'expérience de la démocratie et du sens de l'intérêt général. Il doit également être porteur des valeurs républicaines et des valeurs humanistes. Il est également un vecteur d'épanouissement et de développement. Il est à la fois un lieu de concertation, de décision et de gestion.

Les élus se réunissent en moyenne 1 fois par mois, en commission thématique ou groupe de projet et environ 4 fois par an en réunion plénière.

Actuellement 21 conseillers composent le CME, répartis au sein de 5 commissions : solidarité, loisirs, aménagement, communication et développement durable.

5 projets sont réalisés au cours de l'actuel mandat (2021-2022) :

- Projet intergénérationnel avec la maison des personnes âgées
- Création d'un jeu de piste écoresponsable
- Concours de dessin sur les 3 écoles
- Campagne de sensibilisation aux déjections canines dans les parcs
- Ateliers sportifs en direction des familles

Le CME intervient lors des cérémonies officielles (vœux du maire, commoration) et participe aux évènements communaux.

○ **Le Conseil Des Jeunes (CDJ)**

Dans la continuité du CME, le conseil des jeunes a été créé par la municipalité de Dardilly pour permettre aux jeunes dardillois d'avoir un espace et un vecteur d'expression structuré, afin de s'engager dans la vie de la commune et la vie citoyenne en général.

Ce conseil d'adresse aux jeunes dardillois de 11 à 18 ans (collégiens et lycéens). Contrairement au Conseil Municipal Enfants, les membres ne sont pas élus mais volontaires. Les jeunes candidatent et s'engagent au minimum un an au sein du CDJ. La participation est bien sur renouvelable jusqu'aux 18 ans du participant.

Ce dispositif encourage les jeunes de participer activement à la vie de la commune et à la construction de projets. Il permet également de mieux intégrer les besoins des jeunes dans la mise en œuvre d'une politique jeunesse

Aujourd'hui le CDJ est composé d'une quinzaine de membres âgés de 12 à 18 ans. Les jeunes se réunissent en moyenne 1 fois par mois en groupe de projet et environ 3 fois par an en réunion plénière.

Les réflexions et les projets s'articulent, dans la mesure du possible autour de différentes thématiques et différents publics :

- Action solidaire
- Action écoresponsable
- Evènement grand public
- Evènement 11-18ans (collégiens/lycéens)
- Aménagement

4 projets ont déjà été réalisés depuis octobre 2021 :

- Collecte de fournitures scolaires et de semences en faveur du collège et des villages de El Hijaj (jumelage mauritanien)
- Organisation du salon du jeu en collaboration avec la médiathèque de la commune
- Web radio lors du festival de musique organisé par la commune (Les Nuits Givrées)
- Organisation de la Virade de L'Espoir Scolaire en soutien de l'Association Vaincre la Mucoviscidose

Tout comme le CME, les membres du CDJ interviennent lors des cérémonies officielles (vœux du maire, commoration) et participent aux évènements communaux.

○ **Formation PSC1 pour les 12-18 ans :**

Depuis 2021, la commune propose chaque année, en partenariat avec le CCAS, une formation aux premiers secours pour une vingtaine de jeunes dardillois âgés de 12 à 18 ans Cette formation est financée par le CCAS et gratuite pour les participants.

○ **Autres actions de préventions auprès des 11-18 ans :**

Le service jeunesse organise des actions de prévention tout au long de l'année en adaptant les interventions en fonction de l'âge du public et des besoins.

Le service jeunesse souhaite que cette démarche soit participative afin que les thèmes abordés répondent à une demande des jeunes et des familles.

Les actions de prévention peuvent s'intégrer directement dans le programme des animations existantes :

- Pendant les animations vacances
- Pendant l'accueil libre
- Lors de la venue de la conseillère numérique les 1ers et 3èmes jeudis du mois en dehors des vacances scolaires

Elles peuvent aussi faire l'objet d'un évènement en particulier en soirée ou ½ journée.

G. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

○ La formation BAFA

La commune de Dardilly souhaite encourager l'accès à la formation BAFA grâce à une collaboration intercommunale. La commune de Dardilly, Ecully et Champagne au Mont d'or s'associent à des organismes de formation pour proposer aux jeunes des sessions théoriques de la formation Bafa à un tarif privilégié et près de chez eux.

○ Permanence mission locale

La mission locale accompagne les 16-25ans dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

La commune de Dardilly a souhaité rendre cette aide plus accessible pour les jeunes dardillois en se rapprochant de la mission locale de secteur. C'est ainsi que depuis janvier 2022, la Mission Locale des Monts d'or et des Monts du Lyonnais réalise des permanences les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9h à 12h à Dardilly, à la salle des jeune.

H. Inclusion et handicap

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

« Il faut prendre conscience de l'apport d'autrui, d'autant plus riche que la différence avec soi-même est la plus grande » Albert Jacquard

La scolarisation et l'accueil dans les différentes structures de loisirs des enfants en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives. L'objectif est de faciliter et de réussir pleinement l'inclusion des enfants handicapés dans les structures de loisirs.

L'inclusion signifie que l'enfant n'est pas en marge mais qu'il appartient bien au groupe d'enfants. C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités que les enfants apprendront la tolérance et le respect de leurs différences.

La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 précise dans son article 31 que « les enfants doivent bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité. »

Enfin la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie »

Les principes destinés à garantir l'exercice d'un droit d'accès aux enfants handicapés, aux services ouverts à l'ensemble de la population n'imposent pas à ce jour d'obligation d'accueil aux organismes gestionnaires. Toutefois, trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- Le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- Le principe de traitement devant le service public
- L'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public, posée par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006-555 du 17/05/2006

En application de cette obligation, les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés avant le 1er janvier 2015 afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées.

L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre.

Toutes décisions conduisant à un refus d'accueillir un enfant handicapé doit être précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et doit être motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants handicapés est essentielle et doit s'appuyer sur l'instauration d'un lien de confiance.

Les conditions d'un bon accueil :

- Rencontre préalable entre les parents de l'enfant en situation de handicap et le directeur afin de prendre connaissance de la situation de l'enfant et identifier les besoins spécifiques.
- La signature du projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur et de l'animateur référent. Si l'enfant est déjà scolarisé, il existe déjà un PAI qui peut s'étendre aux temps périscolaires et extrascolaires.
- Consignes rédigées par le directeur et partagés avec l'équipe

Une attention particulière est portée :

- au respect des rythmes de vie de l'enfant handicapé
- aux activités proposées, adaptées.
- au respect des précautions nécessaires à la vie quotidienne
- au respect scrupuleusement du traitement médical
- à informer les parents des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant
- à l'établissement d'un dialogue et l'écoute auprès des parents, et à tenir compte de leurs conseils : plus les informations sont partagées mieux l'enfant sera accueilli

Le directeur en fonction du handicap pourra solliciter le recrutement d'un animateur supplémentaire dont il devra évoluer les compétences nécessaires.

- **Centre de loisirs adaptés :**

La commune organise, en intercommunalité, un centre de loisirs pour les enfants en situation de handicap. Ce centre de loisir est organisé sur différents lieux et accueil généralement des enfants avec une moyenne d'Age de 12 ans.

- **Classe ULIS :**

L'école des Noyeraies accueille en son sein une classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire). 13 enfants sont accueillis actuellement.

I. Parentalité et petite enfance

Pour répondre à l'évolution des besoins des familles, il a été décidé de développer de certains services municipaux :

- **Le LAEP** : proposer des espaces de rencontre, d'écoute et d'échanges pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents. Il permet de rompre l'isolement des familles éloignées de leur région d'origine, de créer du lien entre les familles et de répondre à un besoin d'écoute et de conseils.
- **La Ludothèque** : utiliser les ressources matérielles et humaines de la ludothèque pour créer du lien entre parents et enfants, du lien intergénérationnel.
- **Les « Sport en famille »** : encourager la pratique d'une activité physique et sportive en famille (partage de valeurs, goût pour l'effort, etc...).
- Élargissement des jours et horaires de fonctionnement de la crèche Jardin Passerelle : afin de répondre aux besoins des familles en situation d'activité professionnelle
- Ouverture d'un temps collectif supplémentaire au RPE afin de soutenir et promouvoir le métier d'assistante maternelle
- Création d'un dispositif dédié à l'insertion sociale : 4 places réservées à la crèche pour des familles hébergées en foyer d'accueil dans un parcours d'insertion
- Extension des jours de fonctionnement du LAEP (de 2 à 4 matinées par semaine) et délocalisation afin de rendre le lieu plus accessible aux familles notamment hébergées dans les foyers d'hébergement d'urgence
- Poursuite du travail collaboratif avec les écoles maternelles Grégoire et Noyeraies : passerelles avant l'entrée à l'école, différentes rencontres durant l'année (Carnaval, fêtes de Noël...)

IV. ADAPTATION DES SERVICES AUX FAMILLES ET TARIFICATION

A. Les modalités d'inscription : le portail famille

Les inscriptions sont mensuelles ou semestrielles pour les ateliers.

Les parents ont désormais à leur disposition le « portail famille ». Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, cet outil souple et pratique permet de gérer en temps réel les activités des enfants dans les services publics Dardillois. Réservations, annulations, paiements sécurisés sont possibles à partir de cette nouvelle plateforme mise en œuvre à la rentrée 2017.

90% des parents l'utilisent de manière exclusive ou partielle et reconnaissent que le portail famille a facilité leur vie quotidienne.

Pour les parents qui ne souhaitent pas utiliser le portail familles et réaliser les démarches en ligne, les différentes autres modalités d'inscriptions sont toujours possibles sur les lieux d'activités : accueil physique sur sites notamment.

B. La tarification des activités péri et extrascolaires 2022-2023 :

Pour faciliter l'accès aux activités, la commune a mis en place depuis la rentrée 2016, des tarifs au quotient familial pour l'ensemble de l'offre périscolaire et extrascolaire. Six tranches ont été définies pour permettre à tous les enfants l'accès aux services ou aux activités.

L'arrêté de tarification pour l'année 2022-2023 figure en annexe.

PARTIE 5 : PLAN MERCREDI ET CHARTE QUALITE

I. PLAN MERCREDI

A. Les écoles et le territoire concernés :

Au-delà des 3 établissements scolaires de la collectivité, le Plan mercredi s'adresse également aux enfants des communes voisines dont les parents travaillent sur Dardilly.

B. Pilotage et coordination :

Le Plan Mercredi a été présenté et validé par le comité de pilotage le 15 octobre 2018.

C. Objectifs et moyens :

○ Objectifs :

Le plan mercredi répond aux orientations éducatives du PEDT. Les objectifs sont élaborés en partenariat avec les différents acteurs de la communauté éducative.

○ La finalité du plan mercredi :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les enfants
- La découverte du territoire et du patrimoine
- Le développement des activités de loisirs de qualité

○ Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant
- Accompagner chaque enfant vers la socialisation et la citoyenneté
- Encourager l'autonomie de chaque enfant
- Développer des partenariats avec les associations locales, les différents services municipaux et les acteurs des temps de vie de l'enfant.

○ Le projet d'animation :

- Il contribue au développement de l'enfant dans les domaines suivants :
- Les langages pour penser et communiquer
 - les méthodes et outils pour apprendre
 - la formation de la personne et du citoyen
 - l'observation et la compréhension du monde
 - les représentations du monde et l'activité humaine.

D. Les partenaires potentiels :

- Le centre culturel de l'Aqueduc et la médiathèque
- Les associations sportives, culturelles et artistiques
- Les services municipaux
- La Bretonnière, résidence pour seniors
- Les fédérations de parents d'élèves

- Les accueils périscolaires
- La salle des jeunes

E. Les prestataires potentiels extérieurs :

- La Métropole de Lyon
- Les équipements culturels de la région (musées, spectacles...)
- Les équipements de de loisirs (fermes pédagogiques, pars animaliers...)
- Les intervenants spécialisés

F. Les locaux :

Les enfants sont accueillis au centre de loisirs La Beffe à l'automne et à partir du printemps. Le centre est situé dans espace naturel de 7 hectares entouré de bois. Il privilégie les activités d'extérieures et de pleine nature. Des espaces de vie quotidienne, de loisirs et de détente.

Pendant la période d'hiver, le centre fonctionne à l'accueil Enfance Grégoire. Il bénéficie d'avantage d'espaces intérieurs et se trouve à proximité du centre culturel et du gymnase.

G. Organisation générale :

Le mercredi, le centre de loisirs accueille en moyenne 145 enfants âgés de 3 à 11 ans. Ils sont encadrés par une équipe d'animateurs diplômés, titulaires de la fonction publique ou contractuels, issus de la commune. En effet tous interviennent sur le temps scolaires (AVS) ou périscolaires, assurant la stabilité de l'équipe dans différents temps de l'enfant.

La commune souhaite répondre aux besoins des familles en proposant différentes formules. Les familles peuvent s'organiser en fonction de leurs contraintes professionnelles ou familiales, les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée :

Les enfants sont répartis en 6 groupes, qui permettent d'adapter le rythme de la journée en fonction des d'âges :

- Groupe des petites sections de maternelle (3 ans)
- Groupe des moyennes sections de maternelle (4-5 ans)
- Groupe des grandes sections de maternelle (5-6 ans)
- Groupe des CP (6-7 ans)
- Groupe des CE1-CE2 (7-8 ans)
- Groupe des CM1-CM2 (9-11 ans)

H. Les objectifs éducatifs :

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant** : Les activités proposées sont adaptées au rythme de vie de l'enfant, elles nourrissent sa curiosité et sa créativité, elles sont aussi source de plaisir et de réussite.
- **Développer son autonomie et son initiative** : Les activités doivent aider l'enfant à se repérer dans son environnement et à acquérir de l'autonomie, elles doivent lui donner l'occasion de s'exprimer, de faire des choix et de prendre des initiatives.

- **Favoriser la socialisation de l'enfant, apprendre à vivre ensemble :** Le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective. Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage des règles de vie en collectivité.
- **Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux horizons :** Le centre de loisirs doit favoriser l'accès au plus grand nombre, à la culture, aux sports et à la découverte de l'environnement.
- **Favoriser les relations et la diffusion d'informations auprès des familles :**

Le projet pédagogique est établi à partir des objectifs éducatifs, il se décline en projet d'animations et programme d'activités.

I. Journée type :

3 ans	De 4 à 6 ans	De 7 à 11 ans
7h30-9h30 : Arrivée échelonnée des enfants		
8h30 : petit déjeuner proposé en accès libre sous la supervision d'un animateur		
9h30-10h : Rassemblement par groupe, présentation de la journée et animation collective		
10h-10h15 : Activités encadrées (Cycle d'activité)	10h-11h15 : Activités encadrées (Cycle d'activités)	10h-12h : Activités encadrées (Cycle d'activités)
11h15-11h30 : Temps libre avant repas	11h15-11h30 : Temps libre avant repas	12h-12h30 : Temps libre avant repas
<i>11h20-11h50 : Départs et arrivées possibles</i>		
11h30-12h30 : Repas	11h30-12h30 : Repas	12h30-13h30 : Repas
<i>13h20 –13h50 : Départs et arrivées possibles</i>		
13h-15h : Sieste pour les plus jeunes (réveil individualisé)	13h-13h45 : Temps calme 13h45-15h : Temps libre	12h45-13h30 : Temps calme 13h30-14h45 : Temps libre
		13h30-14h15 : Temps calme 14h00-15h : Temps libre
15h-16h30 : Activités à la carte		
16h30 : Goûter		
16h30-18h30 : Départ échelonné des enfants		

II. LA CHARTE QUALITE PLAN MERCREDI :

La collectivité s'engage à structurer son projet d'accueil du mercredi autour de 4 axes :

Axe	Objectifs	Moyens
Complémentarité éducative	Prendre connaissance et partager les différents projets s'articulant autour des différents temps de l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'école - Projets pédagogiques des accueils périscolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du plan mercredi lors de la réunion du comité de pilotage du PEDT - Temps de rencontre avec chaque acteur en début d'année scolaire
	Repérer ou envisager les liens possibles entre les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de rencontre avec les responsables scolaires et périscolaires
	Organiser un temps fort dans l'année réunissant les différents acteurs de la communauté éducative de l'enfant	
	Elaborer un projet d'animation en cohérence avec les projets des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du PEDT, des projets périscolaires et des projets d'école à l'équipe d'animation
	Elaborer des dispositifs d'accompagnement en partenariat avec les acteurs des différents temps de certains enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une continuité d'accompagnement (utilisation d'outils pédagogiques similaires, communication et échanges)
Inclusion et accessibilité à tous les publics	Répondre aux besoins des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de différentes formules d'accueil permettant de s'adapter aux besoins du plus grand nombre - Les familles ont la possibilité d'inscrire ou désinscrire leur enfant jusqu'au vendredi précédent
	Rendre l'accueil financièrement accessible au plus grand nombre	Mise en place d'un tarif au quotient familial
	Mettre en place un accueil adapté aux enfants en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre en amont avec la famille - Collaboration dans la mise en place des modalités d'accueil - Adaptation de l'encadrement en fonction du handicap
Inscription du projet sur le territoire	Dynamiser les projets locaux et faire découvrir le territoire de proximité	<p>Création de partenariats avec les acteurs locaux dans le cadre du projet d'animation</p> <p>Mise en place d'un projet jardin permettant l'utilisation du compost de</p>

		la Beffe pour apprendre à planter, cultiver et déguster des légumes et fruits du jardin
	Faire découvrir les richesses du territoire au niveau départemental et/ou régional	
Diversité et qualité des activités	Créer des projets d'activités périodiques	Chaque période est organisée sous forme de cycle et se termine par une séance de clôture (ex : production collective, exposition, tournoi, sortie...)
	Proposer des activités et un encadrement de qualité	- Des activités proposées en fonction des aspirations et compétences des animateurs - Un encadrement non allégé (1 animateur pour 8 et 1 animateur pour 12)
	Accompagner l'équipe d'animation dans la création des projets d'activités	- Des temps de réunion organisés pour l'élaboration des projets d'activités - Des outils d'aide à l'élaboration et au bilan des activités utilisés par les animateurs

J. Projet d'animation :

Le projet d'animation s'articule autour de 5 axes :

- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant
- Le programme d'activités est adapté à l'âge, aux capacités des enfants.
- Les activités reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique
- La prise en compte des projets d'écoles et des projets périscolaires

K. Articulation des activités :

Le projet d'animation est découpé en 4 phases d'une durée moyenne de 7 mercredis entre chaque période de vacances. Il s'articule autour de plusieurs projets d'activités :

Type d'activités	Fréquence	Modalités
Cycles d'activités	5 à 6 séances par période	Activités proposées le matin sous forme de cycle élaboré à partir d'un thème général pouvant être intégré à tout moment par les enfants Thèmes abordés : culture, environnement, numérique, citoyenneté et sport) Une réalisation collective prévue en fin de cycle (sortie, exposition, tournoi...)
Projets communs	2 à 3 projets dans l'année	Activités et réalisations finales organisées en collaboration avec des partenaires.
Journées Festives	2 journées par périodes	Journée autour d'un thème commun rassemblant tous les enfants d'un ou plusieurs groupes voire l'ensemble du centre
Activités Loisirs	5 séances par période	Activités proposées l'après-midi sans obligation de lien entre les séances (activités manuelles, artistiques, sportives, petits et grands jeux...)

Fait à Dardilly le

Madame le Maire

Rose-France FOURNILLON

**Madame l'Adjointe à la petite enfance, à
l'enfance, à la jeunesse et à l'éducation au
développement durable**

Florence SCHREINEMACHER

Monsieur l'Adjoint au sport

Bernard PAGET

Madame l'Adjoint à la culture

Dominique DECQ-CAILLET

**Madame la Directrice de l'école primaire
de Grégoire**

Fanny FERRY

**Madame la Directrice de l'école
maternelle des Noyeraies**

Céline PASCON

**Monsieur le Directeur de l'école
élémentaire des Noyeraies**

Alain SECOND

Madame la Présidente de la FCPE

Anne BEUGNET BANDIERA

Madame la Présidente de l'AIPE

Magali GRIOTTO

ANNEXES

I. Tarification 2022/2023

Tarification de l'Accueil Enfance :

Forfait mensuel pour les Dardillois et les non Dardillois travaillant sur Dardilly :

	Quotient	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
TRANCHE 1	QF < 300 €	6,75 €	5,50 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	16,90 €	13,85 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	20,40 €	16,55 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	25,35 €	20,90 €
TRANCHE 5	1 000 € < QF < 1 800 €	33,55 €	27,60 €
TRANCHE 6	QF > 1801 €	34,30 €	28,15 €

Forfait mensuel pour les non Dardillois :

Tarif unique	70,15 €
--------------	---------

A la séance pour les occasionnels :

Séance	3,25 €
--------	--------

Tarification Centre de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances

Dardillois et non dardillois travaillant sur Dardilly, à la journée :

	Quotient	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant	
		Avec Repas	Avec PR	Avec Repas	Avec PR
TRANCHE 1	QF < 300 €	8,30 €	8,30 €	6,80 €	6,80 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	10,60 €	10,60 €	9,00 €	9,00 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	13,15 €	12,65 €	11,15 €	10,65 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	17,40 €	16,05 €	14,70 €	13,35 €
TRANCHE 5	1000 € < QF < 1 800 €	21,65 €	19,15 €	18,35 €	15,85 €
TRANCHE 6	QF > 1 801 €	22,35 €	19,75 €	18,95 €	16,35 €

Non Dardillois, tarif unique :

Journée	47,60 €
Journée avec panier repas	44,85 €

Tarification Centre de Loisirs Sans Hébergement des mercredis

Dardillois et les non Dardillois travaillant sur Dardilly à la demi- journée, sans repas :

	Quotient	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
TRANCHE 1	QF < 300 €	3,65 €	2,90 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	4,00 €	3,20 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	5,00 €	4,00 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	6,70 €	5,35 €
TRANCHE 5	1 000 € < QF < 1 800 €	8,25 €	6,60 €
TRANCHE 6	QF > 1 801 €	8,55 €	6,85 €

Non Dardillois, tarif unique :

Journée	47,60 €
Journée avec panier repas	44,85 €
Demi-journée sans repas	21,10 €
Demi-journée avec repas	26,50 €
Demi-journée avec panier repas	23,75 €

Tarification des ateliers enfance :

Dardillois et non Dardillois travaillant sur la commune

	Quotient	Prix par atelier au semestre
TRANCHE 1	QF < 300 €	39,90 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	46,20 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	53,50 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	53,50 €
TRANCHE 5	1 000 € < QF < 1 800 €	53,50 €
TRANCHE 6	QF > 1 801 €	53,50 €

Non Dardillois

Tarif unique	63,00 €
--------------	---------

Tarification du restaurant scolaire :Dardillois et non Dardillois travaillant sur la commune

	Quotient	Repas	Panier repas (PR)
TRANCHE 1	QF < 300 €	1,00 €	1,00 €
TRANCHE 2	301 € < QF < 650 €	2,60 €	2,60 €
TRANCHE 3	651 € < QF < 760 €	3,15 €	2,65 €
TRANCHE 4	761 € < QF < 999 €	4,00 €	2,65 €
TRANCHE 5	1 000 € < QF < 1 800 €	5,15 €	2,65 €
TRANCHE 6	QF > 1 801 €	5,25 €	2,65 €

Non Dardillois – Tarif unique

Repas enfant	5 ,40 €
Panier repas (PR)	2,65 €

Repas adulte	6,55 €
--------------	--------

II. Le plan mercredi

